



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4661

Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Milo's Club Lyon 8

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAINIE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4661 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 2 000 EUROS À
L'ASSOCIATION MILO'S CLUB LYON 8 (DIRECTION DES
SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce
qui suit :

Créé en 2003, le Milo's Club Lyon 8 est une association qui propose des entrainements en groupe de lutte olympique et de grappling (self-defense). Le club est ouvert à tous, quel que soit l'âge et le niveau. Lutteurs aguerris et débutants s'entraînent ensemble dans un esprit de partage d'expériences. Des cours sont proposés aux enfants comme aux adultes, aux femmes comme aux hommes.

La Ville de Lyon met à disposition de l'association Milo's Club Lyon 8 une salle de sport de 150 m², située 12 place Latarjet à Lyon 8^e, au sein de la Piscine Mermoz, depuis septembre 2018. Jusque-là, le club s'entraînait à l'Espace 101, situé boulevard des Etats-Unis à Lyon 8^e.

S'agissant d'une association dont les activités contribuent fortement au développement de la politique sportive de la Ville de Lyon autour de la pratique de la lutte, cette mise à disposition a été consentie à titre gratuit, par délibération n° 2018/4258 du 19 novembre 2018, à l'exception des dépenses relatives aux fluides.

Cette salle de sport nécessite le remplacement des luminaires et des convecteurs électriques par des radiateurs à faible consommation énergétique. Ces travaux seront prochainement mis en œuvre par la Ville de Lyon, permettant de réduire les coûts énergétiques de cette salle incombant au club.

Dans l'attente, afin d'aider le Milo's Club Lyon à assumer le surcoût des dépenses de chauffage de cette salle, due à la défektivité du matériel, et pour améliorer la qualité de l'accueil de ses adhérents, et en définitive permettre le développement de la pratique de la lutte à Lyon, je vous propose d'allouer à ce club une subvention exceptionnelle de 2 000 €

Pour mémoire, l'association Milo's Club Lyon 8 a perçu en 2019 une subvention de fonctionnement de 2 000 €

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4258 du 19 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- Une subvention exceptionnelle de 2 000 € est allouée à l'association Milo's Club Lyon 8.
- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, ligne de crédit 42015, article 6574, fonction 40, programme SPCLUBS, opération SPAMAT.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT